

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL DU MERCREDI 3 JUIN 2026

L'An Deux Mille Vingt Six, le mercredi trois juin à dix-huit Heure, le Comité Syndical, dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence de Monsieur Francis PETRICIG.

Étaient présents : Thierry DUBUIS, Francis PETRICIG, Nicolas BUIS, Éric LLAMAS, Virginie MAS, Alain STEPHAN, Michel JEANNOT, Elma SOURD, José GARCIA, Jean-Michel FLUTET, Gersende GRANADO, Catherine ARNAUD, Xavier ESTOURNEL, Hanaë-Marie GAMER

Objet : Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association ASMN

L'AS Mure Natation est une association intercommunale muroise affiliée à la FFN. Son projet associatif repose notamment sur l'apprentissage de la natation pour tous, le développement sportif, mais également sur le vivre-ensemble. Elle accueille chaque saison un large public, allant des jeunes nageurs débutants aux compétiteurs confirmés et compte environ 450 adhérents.

Monsieur le Président indique que l'association ASMN sollicite le soutien du Syndicat Intercommunal Murois pour les 20 ans de l'association par une subvention exceptionnelle.

Considérant l'examen de la demande de subvention présentée par l'association,
Vu l'avis de la Commission association sollicité le 3 juin 2026,

Après délibération, le Comité Syndical, à l'unanimité :

- **ATTRIBUE** une subvention spécifique de 2 500 € à l'association ASMN pour leurs 20 ans,
- **PRECISE** que la subvention sera versée sur présentation d'un justificatif des dépenses,
- **DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2026.

AINSI FAIT ET DELIBERE LES JOUR MOIS ET AN SUSDITS ONT SIGNE AU REGISTRE DES DELIBERATIONS LES MEMBRES PRESENTS.

Le Président du SIM certifie exécutoire la présente Délibération qui sera transmise au représentant de l'État et au Comptable du Trésor Public.

Fait à Saint Laurent de Mure, le 3 juin 2026.


Le Président
Francis PETRICIG


Le secrétaire de séance
de SI-BONNET
de-MURE et de
SI-LAURENT
de-MURE
José GARCIA